



Cet agenda appartient à

Nom : _____

Classe de : _____

Photo

Téléphone maison : _____

Nom du père : _____ Tél. travail : _____

Nom de la mère : _____ Tél. travail : _____

Nom de la gardienne : _____ Téléphone : _____

Dîner : à la maison _____ au service de garde _____

Numéro de l'élève : _____ Numéro d'autobus : _____

Nom d'utilisateur : _____

Mot de passe : _____

Code ordinateur (école) : _____

École : (418) 634-5536

Télécopieur : (418) 849-1393

Service de garde : (418) 634-5536 poste 1

Courriel : arcenciel@csdps.qc.ca

Allô prof : (418) 521-6284 ou 1-888-776-4455

Tel-jeunes: 1-800-263-2266

Grille-horaire de l'élève du primaire

Cloche 7h55

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5	JOUR 6	JOUR 7	JOUR 8	JOUR 9
7h58 à 8h58									
9h01 à 10h01									
10h04 à 10h24	RÉCRÉATION								
10h27 à 11h27									
11h30 à 13h00	DÎNER								
13h03 à 14h03									
14h06 à 14h26	RÉCRÉATION								
14h29 à 15h29									

Cloche 15h32

Heures d'ouverture de l'école de l'Arc-en-Ciel

A.M: 7h45 à 11h35

P.M.: 12h50 à 16h00

Vous pouvez rejoindre tout membre du personnel
en communiquant au secrétariat au

(418) 634-5536

Horaire de l'élève

Préscolaire : 8h25 à 11h30
13h00 à 14h55

1^{er}, 2^e et 3^e cycle :

A.M. :	7h45	Surveillance
	7h55	Entrée des élèves
	7h58	Début des cours
	10h04	Récréation (20 minutes)
	11h27	Fin des cours
	11h30	Cloche
P.M. :	12h50	Surveillance
	13h00	Entrée des élèves
	13h03	Début des cours
	14h06	Récréation (20 minutes)
	15h29	Fin des cours
	15h32	Cloche



Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, les élèves ne doivent pas arriver sur la cour de l'école avant 7h45 le matin et 12h50 le midi, car il n'y a pas de surveillance adulte avant ces heures.

Ce sont les enseignants qui assument la responsabilité des élèves le matin de 7h45 à 7h55, aux récréations, le midi de 12h50 à 13h00 et au départ des autobus. Si vous désirez discuter avec un enseignant, veuillez prendre rendez-vous en d'autres temps avec la personne concernée afin de permettre au personnel d'effectuer une surveillance efficace.

Renseignements généraux

1. Absence ou retard de l'élève

Si votre enfant doit s'absenter de l'école ou arriver en retard, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat au **(418) 634-5536 en laissant le message sur la boîte vocale** ou en fournissant un billet signé. Veuillez nous mentionner la date de votre appel, le nom de votre enfant, son degré ainsi que le motif et la durée de l'absence. Si votre enfant fréquente le Service de garde, nous vous demandons aussi de signaler son absence au **(418) 666-4666 poste 5531**.

Retards

Afin de s'assurer que les élèves soient disposés aux apprentissages, qu'ils soient en sécurité et qu'ils développent le sens du respect, il est important d'inculquer la valeur de la ponctualité. Advenant le cas où des retards étaient observés, les élèves concernés et leurs parents seront interpellés.

2. Bicyclette et trottinette

Pour les élèves du primaire, il est possible de venir en bicyclette ou trottinette à l'école. Pour assurer la sécurité, l'élève doit cependant marcher à côté de la bicyclette ou de la trottinette dès qu'il arrive sur la cour d'école.

3. Patins à roues alignées et planche à roulettes

Les patins à roues alignées et les planches à roulettes sont interdits dans la cour et dans l'école.

4. Brigadiers scolaires

En collaboration avec le Club Optimiste de Lac St-Charles, nous mettons en place des brigadiers scolaires étudiants ayant pour tâche de rendre le plus sécuritaire possible la circulation sur le terrain de l'école.

5. Bris ou perte de matériel

L'école met à la disposition de l'élève différents instruments et équipements pour lui permettre de parfaire ses études : locaux, volumes, casiers, chaises, pupitres, ordinateurs, matériel de sciences, etc.

Lorsqu'un élève brise ou perd le matériel et/ou des volumes de bibliothèque ou de classe que l'école met à sa disposition, nous exigeons **un remboursement**.

Il en est de même pour les bris de vitres ou autres dommages causés volontairement à la propriété.

6. Cas d'urgence

Les blessures mineures sont soignées à l'école. Pour une blessure majeure ou si nous avons un doute sur sa gravité, nous communiquerons avec vous ou avec une personne de confiance déjà identifiée pour venir chercher votre enfant.

Si nous sommes dans l'impossibilité de vous rejoindre et que la blessure nécessite le service de l'ambulance, nous en ferons la demande.

Dans une telle situation, il est très important que nous puissions vous rejoindre ou rejoindre une personne responsable de votre enfant en votre absence; d'où l'importance de nous faire connaître un numéro de téléphone d'urgence sur la fiche « Urgence santé ».

En cas d'accident, la personne en responsabilité auprès de votre enfant remplit le formulaire « Rapport d'accident » et le fait signer par la direction de l'école qui le fait parvenir aux Services administratifs de la Commission scolaire.

7. Circulation dans l'école

Lorsqu'un élève doit quitter l'école durant les heures de cours, l'enseignant doit en être avisé par écrit. Dans un tel cas, les parents doivent venir chercher leur enfant au secrétariat. Toutes les portes de l'école sont verrouillées et pour des raisons de sécurité, une caméra est installée à l'entrée de la porte principale de l'école. **Pour entrer, il faut sonner, vous identifier et vous présenter au secrétariat.**

De plus, afin d'assurer des déplacements sécuritaires, les parents doivent attendre leur enfant à la porte d'entrée du service de garde à partir de 14h52 pour les enfants du préscolaire et de 15h24 pour ceux du primaire. **En aucun temps, la circulation d'adultes dans l'école ne faisant pas partie du personnel, ne sera tolérée sans l'autorisation de la direction.**

Finalement, si vous venez reconduire votre enfant, nous exigeons que vous demeuriez à l'extérieur de la cour, cela nous permet de voir rapidement si un intrus se trouve sur notre territoire.

8. Collation

Étant donné que nous avons des enfants présentant des allergies sévères à certains produits, **tous les aliments contenant des arachides, des noix sont interdits à l'école ainsi que les friandises (gomme, chocolat, croustilles, bonbons, etc.).**

Les aliments permis sont fruits frais, légumes frais et fromage. De plus, nous autorisons :

- Compote de fruits en sachet
- Yogourt à boire et yogourt en tube
- Trempette pour accompagner des légumes

9. Vêtements d'éducation physique

Pour les cours en éducation physique, il est tenu de porter les vêtements suivants :

- Pantalon court ou pantalon long de sport
- Chandail à manches courtes
- Espadrilles à semelle ne marquant pas le plancher
- Paire de bas supplémentaire.

Veuillez noter que le port de bijoux est interdit.

Chaque enfant doit avoir une paire d'espadrilles pour participer à ses cours d'éducation physique. Celle-ci peut être utilisée pour circuler dans l'école. Les chaussures extérieures ne sont pas acceptées dans les classes ou au gymnase.

L'enfant doit se changer avant et après son cours. Il est responsable de faire laver ses vêtements et de les rapporter pour le cours suivant.

10. Activités parascolaires

L'école offre des activités parascolaires afin de permettre aux élèves qui le désirent de participer à des activités sportives ou culturelles et d'acquérir des connaissances dans un cadre différent de celui de la classe.

Lors des activités parascolaires, la personne engagée pour donner les cours est responsable des élèves, et ce, de l'accueil au départ des jeunes. Elle voit à leur sécurité et à leur bien-être.

Pour les cours après la classe, les parents sont responsables du transport pour le retour à la maison.

11. Déménagement

Il arrive en cours d'année et durant l'été que des familles changent d'adresse et/ou de numéro de téléphone. Il est important de nous avvertir des changements afin que nous puissions tenir nos listes à jour.

12. Exposition au froid

Les enfants resteront à l'intérieur pour la récréation ou rentreront à 7h45 ou à 12h50 si la température extérieure est égale ou inférieure à -25°C ou que l'indice de refroidissement éolien est égal ou inférieur à -28°C.

13. Fermeture de l'école pour forces majeures

Il peut arriver que nous soyons dans l'obligation de retourner votre enfant à la maison en situation d'urgence (panne électrique, bris d'eau...). Dans ce cas, nous utiliserons les informations indiquées sur le formulaire « Fermeture de l'école en cas d'urgence » que vous avez rempli en début d'année. Veuillez communiquer au secrétariat de l'école pour toute modification concernant les renseignements décrits sur ce formulaire. Assurez-vous que votre enfant connaisse l'adresse où il doit se rendre lors d'une situation d'urgence.

Lorsqu'il y a tempête de neige, veuillez être à l'écoute de l'une ou l'autre des stations radiophoniques de la région ou vérifier sur le site Internet de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries au www.csdps.qc.ca. Si vous êtes en désaccord avec le fait d'envoyer votre enfant à l'école en raison du mauvais temps, vous pouvez toujours décider de le garder à la maison.

14. Maladie

Lorsqu'un enfant est malade ou fébrile, il doit se reposer et rester à la maison. S'il vient à l'école, son attention et sa concentration sont diminuées. De plus, il peut transmettre sa maladie aux autres élèves de la classe.

À l'école, si nous constatons qu'un enfant est malade, nous le retournerons à la maison. Au préalable, nous communiquerons avec vous ou avec une personne de confiance déjà identifiée.

Si votre enfant est atteint d'une **maladie contagieuse** (varicelle, 5^e maladie...) ou **parasitaire** (gale, pédiculose...), les parents doivent aviser l'école.

15. Médicament

Le Code des professions permet, depuis le 30 janvier 2003, au personnel des écoles et des services de garde d'administrer aux élèves des médicaments prescrits et prêts à être administrés.

Cependant, le personnel de la Commission scolaire peut distribuer des médicaments uniquement avec l'autorisation écrite du parent de l'élève et selon une posologie précise transmise par le parent.

16. Objets de la maison

Pour éviter toute situation conflictuelle entre les élèves, aucun jeu ou objet incluant ceux qui sont électroniques ne sont admis à l'école à moins d'entente avec l'enseignant pour une occasion spéciale. Si votre enfant apporte ce genre d'objet ou jeu, nous serons dans l'obligation de lui confisquer.

17. Objets perdus

Chaque année, plusieurs centaines de dollars sont perdus en objets de toutes sortes par les élèves de l'école. Pour prévenir ces pertes, nous vous recommandons de bien identifier les articles de vos enfants.

De plus, nous avons à l'école, un espace où nous plaçons les objets trouvés.

18. Récréation

La récréation à l'extérieur est obligatoire pour les élèves du primaire. Elle se prend dans les espaces assignés. À la sonnerie annonçant la fin de la récréation, chaque élève cesse ses jeux et se dirige vers la porte d'entrée.

La récréation extérieure est obligatoire pour tous les enfants sauf sur présentation d'un billet médical.

Cela va de soi qu'il est essentiel de jouer de façon sécuritaire pour soi et pour ceux qui nous entourent et de respecter les consignes des intervenants en ce sens.

19. Règles de fonctionnement de la bibliothèque

- Respecter l'échéance de retour. L'élève doit rapporter ses volumes afin de pouvoir en emprunter d'autres.
- L'élève peut emprunter 2 livres.
- Toujours transporter son livre de bibliothèque à l'intérieur de son sac d'école.
- En cas de perte ou de bris, un montant équivalent à la valeur de remplacement ou des réparations sera demandé aux parents de l'enfant.

20. Santé des jeunes

Si votre enfant présente un ou des problèmes de santé tels qu'épilepsie, diabète, allergies, asthme, troubles cardiaques, fracture récente (moins d'un an), autres maladies ou handicap, **il est très IMPORTANT d'en informer l'école dès le début de l'année scolaire.**

Toutefois, si un problème se présente en cours d'année, il est important de le signaler afin de tenir à jour la fiche urgence santé de votre enfant.

21. Service de garde

Ce service est directement rattaché à l'école. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la responsable du service de garde, au numéro (418) 634-5536 poste 1. Vous pouvez également laisser un message dans la boîte vocale ou écrire un courriel à l'adresse suivante : arcenciel.garderie@csdps.qc.ca

22. Sorties et activités éducatives

Les sorties éducatives sont en lien avec le programme scolaire. Votre enfant doit être présent. Dans le cas contraire, il est important de communiquer rapidement avec le titulaire.

Avant chaque sortie, un communiqué est envoyé aux parents pour les informer des détails de l'activité. En début d'année, une feuille d'autorisation pour l'ensemble des sorties vous sera acheminée. Les parents peuvent aussi être invités à participer au besoin. Si l'enfant ne participe pas, l'école doit **être avisée par écrit.**

23. Stationnement

Pour la sécurité de toutes et tous, le stationnement de l'école et celui du service de garde **ne doivent être utilisés en aucun temps pour déposer ou venir chercher les enfants.** Nous vous demandons de stationner et d'attendre sur la rue Pacifique.

24. Tenue vestimentaire

Bien qu'il n'y ait pas de costume obligatoire à l'école, il n'en demeure pas moins nécessaire d'exiger des enfants de porter un habillement décent et respectueux des valeurs véhiculées à l'école

À cette fin, le « °mini-short° » (qui laisse voir le bas des fesses) la camisole à bretelles « °spaghetti° », le gilet « °bedaine° » et autres vêtements de même nature sont interdits.

Il en est de même des vêtements porteurs de messages violents ou vulgaires. Le port de la casquette ou de la tuque est aussi interdit en classe. De plus, les chaussures extérieures ne sont pas acceptées dans les classes ou au gymnase.

Les sandales de plage « gougounes » sont interdites à l'extérieur, tout cela pour des raisons de sécurité.

25. Vouvoiement

L'école est un milieu d'apprentissage et de formation qui complète l'éducation reçue à la maison. Le terme « **Madame ou Monsieur** » précède le prénom de l'adulte. Le vouvoiement est encouragé. ("utilisation" du vous).

RÈGLES DE VIE

2019-2020

ENCADREMENT DES ÉLÈVES

RENFORCEMENT POSITIF DES COMPORTEMENTS ADÉQUATS

Dans notre projet éducatif 2019-2022, nous prôtons des valeurs de non-violence, de paix et de tolérance et nous voulons offrir aux élèves un milieu de vie épanouissant. Nous voulons souligner les réussites des élèves en soulignant leurs bons coups.

Pour encourager les élèves à adopter de bons comportements, nous allons leur proposer des défis à relever. Nous ferons de l'enseignement explicite d'un comportement ciblé et pendant quelques semaines les enseignants et les éducateurs du service de garde auront des tangibles à remettre quotidiennement à des élèves qui réussissent à bien répondre au comportement visé.

Par la suite, le personnel organisera une célébration lorsque les enfants auront atteint l'objectif visé. Tous les enfants y participeront, car ils auront tous contribué à l'atteinte de l'objectif commun.

Nous croyons que renforcer les bons comportements donne le goût aux élèves de bien faire les choses et d'être plus efficaces.

GRILLE D'APPRENTISSAGE VERS L'AUTONOMIE

	Rang extérieur	Déplacements et corridors	Crochets	Cour d'école	Toilettes	En classe et au service de garde	Bibliothèque
Sois Respectueux	Je prends mon rang calmement de façon ordonnée.	Je circule en silence sur les heures de classe. Je respecte l'espace personnel de chacun.	Je suis calme. Je respecte l'espace personnel de chacun.	J'ai un langage et des gestes respectueux envers les autres. Je respecte l'environnement et le matériel mis à ma disposition.	Je respecte l'intimité des autres et la mienne.	Je respecte les consignes de l'adulte. J'utilise uniquement le matériel mis à ma disposition. Je respecte le volume de voix demandé.	Je respecte le volume de voix demandé. Je manipule mes livres avec soin.
Sois Responsable	À la cloche, je me dirige avec mon matériel immédiatement à l'endroit désigné.	Je vais directement à l'endroit désigné.	Sans perdre de temps, je place aux bons endroits tous mes vêtements et mes effets personnels.	Je prends les bons moyens pour régler mes conflits.	Je vais à la toilette et je retourne directement en classe.	J'ai le matériel nécessaire. Je m'assure de laisser le local tel qu'il était à mon arrivée.	Je remets mes livres à temps et en bon état. Je replace les livres et les chaises au bon endroit.
Sois Sécuritaire	Je prends mon rang de façon sécuritaire. Au signal de l'adulte, j'entre un derrière l'autre en regardant vers l'avant.	Je circule à droite en marchant. Je regarde devant lorsque je me déplace. Je porte mes chaussures et j'attache mes lacets.	Je garde le corridor dégagé pour faciliter les déplacements.	Je joue dans les zones permises de la cour. J'agis de façon sécuritaire en respectant les règles.	Je me lave les mains et je garde les lieux propres. J'utilise le permis de circuler.	J'utilise le permis de circuler.	Je circule calmement.

*** Sur les heures de classe, les déplacements se font en silence. ***

SORTIES DE CLASSE

Après plusieurs interventions en classe d'un enseignant auprès d'un élève qui n'a pas changé un comportement qui empêche cet élève ou les autres de réaliser leurs apprentissages, cet élève est retiré de la classe par son enseignant. Soit il ira en classe d'accueil ou au local TES.

Si la situation est récurrente, les parents seront contactés et des mesures seront prises pour remédier à la situation.

Classe d'accueil

La classe d'accueil est utilisée par un enseignant lorsque le comportement ou les besoins d'un élève ne permettent plus qu'il demeure dans sa propre classe. Elle permet à l'élève de faire ces travaux, de faire un temps d'arrêt dans une autre classe. Quand l'élève réintégrera sa classe, un retour sur la situation sera fait avec son enseignant.

Local TES

L'éducateur spécialisé y rencontre certains élèves référés par des enseignants ou la direction qui ont besoin de retrouver leur calme, de réfléchir sur leur attitude et leur comportement.

Des rencontres y sont faites pour régler des situations conflictuelles et trouver des moyens pour les résoudre.

Quand l'élève réintégrera sa classe, un retour sur la situation sera fait avec son enseignant et celui-ci pourrait communiquer avec les parents pour les aviser de la situation. L'élève devra aussi faire un geste de réparation significatif.

Certains élèves peuvent aussi y partager des difficultés vécues avec d'autres élèves à l'école, au service de garde, dans l'autobus scolaire ou sur le chemin de l'école et demander de l'aide.

COMPOTEMENTS QUI DEMANDENT UN ARRÊT D'AGIR IMMÉDIAT

Classification des comportements

Niveau 3	Niveau 4
<i>Comportements qui nuisent à l'ordre en général</i>	<i>Comportements qui blessent ou illégaux</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ répond avec impolitesse à l'adulte ▪ a une attitude impolie face à l'adulte ▪ utilise un langage grossier et vulgaire ▪ provoque les autres ou s'adresse à eux avec impolitesse ▪ s'oppose systématiquement aux demandes de l'adulte ▪ lance des objets ▪ fait des crises de colère ▪ crache sur les autres ▪ adopte des comportements violents non planifiés et non organisés (ex. : bouscule, pousse, fait trébucher, coup de pied ou de poing) ▪ adopte des comportements non sécuritaires ▪ lance un meuble/une chaise ▪ sort des limites de l'école ▪ court et crie dans les corridors ▪ se tiraille 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ menace de blesser ou d'endommager ▪ menaces de mort ou de voies de fait ▪ intimidation ▪ vandalisme ▪ fait toute action qui blesse physiquement de façon planifiée et organisée ▪ se bagarre ▪ vole ou brise la propriété d'autrui ▪ est en possession d'un objet dangereux ▪ fugue de l'école ▪ fume sur le terrain de l'école ▪ consommation, possession ou vente de drogues et alcool
<p><i>*Si ces comportements perdurent, ils peuvent devenir des comportements de niveau 4.</i></p>	

Système informatisé " Info-Comportements"

Les comportements mentionnés ci-haut seront accompagnés par un "manquement". Celui-ci vous sera acheminé par courriel. Une description du comportement ainsi que les gestes de réparation et suivis sont indiqués sur le manquement. Un accusé réception doit se faire par le parent en répondant par courriel.

La violence et l'intimidation

À l'école, je m'abstiens, d'user de violence ou d'intimider.

DÉFINITION : (Art.13 LIP)

Qu'est-ce que la violence? Toute manifestation de force, verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement ou non contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Qu'est-ce qu'un conflit? Il est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes intérêts ou les mêmes valeurs. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit peut se régler par la négociation ou la médiation.

Qu'est-ce que l'intimidation? Tous comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé, directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de la léser, blesser, opprimer ou ostraciser chez la cible.

Protocole de gestion de la violence et de l'intimidation.

En lien avec la Loi 56, et le plan de lutte de l'école, voici la façon de procéder des intervenants responsables en cas de situation de violence ou d'intimidation.

1. Analyse de la situation :
 - Recueillir les informations, analyser et assurer la sécurité des élèves impliqués.
 - Évaluer la gravité du comportement ainsi que le niveau de soutien et d'encadrement.
 - Évaluer le risque de récurrence de l'auteur.
2. Intervention en fonction de l'analyse
 - Contacter la direction d'école.
 - Contacter les parents concernés.
 - Mise en place des mesures de soutien d'encadrement pour les élèves impliqués.
3. Assurer le suivi auprès des personnes concernées, évaluer et réguler les actions en place.
 - S'assurer que la situation a pris fin.
 - Assurer un suivi auprès des personnes impliquées.
4. Consigner et transmettre les informations
 - Selon la régie interne école et commission scolaire.

Toutes personnes souhaitant dénoncer une situation de violence ou d'intimidation, peut le faire en tout temps via la boîte courriel : jedenonce@arc-en-ciel.com ou par téléphone au bureau des éducateurs spécialisés au 418-634-5536 poste 2708.

ENGAGEMENT

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous.

ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu les renseignements généraux, les règles d'école
et toutes les informations reliées à celles-ci.

Pour mon bien-être et celui des autres,
je m'engage à les respecter durant toute l'année.

Prénom

Nom de famille

Classe

Signature

Date

PARENT(S)

Nous avons pris connaissance des renseignements généraux, des règles d'école
et de toutes les informations reliées à celles-ci.

J'offre ma collaboration et je m'engage à les faire respecter
par mon enfant durant toute l'année.

Signatures : Père _____

Mère _____

Tuteur _____

Signature du titulaire de classe : _____

Guide d'utilisation d'internet et des médias sociaux

À l'école, plusieurs outils informatiques sont mis à ta disposition. Leur utilisation demande de ta part des attitudes respectueuses, sécuritaires et responsables.

Il est important que tu te rappelles que ce que tu écris, ce que tu dis ou ce que tu déposes sur internet ou les médias sociaux peut être accessible à un très grand nombre de personnes. Tu dois donc être prudent et faire preuve de savoir-vivre.

Tu dois aussi être conscient que les règles de vie de l'école et le protocole pour contrer la violence et l'intimidation s'appliquent quand tu utilises ces outils. Toutes les informations sur ta navigation (sites consultés, courriels...) sont conservées et ton enseignant, ton éducateur ou un technicien de la Commission scolaire peut y avoir accès.

RESPECT

- J'utilise les ordinateurs, les tablettes, les imprimantes de l'établissement si mon enseignant ou mon éducateur m'y autorise.
- J'adopte un langage et un comportement respectueux quand j'utilise la messagerie et les médias sociaux.
- Je n'envoie jamais de photos ni autres documents sans en avoir obtenu la permission.

SÉCURITÉ

- Je ne donne pas mon mot de passe. Si je crois que quelqu'un s'est connecté sur mon compte sans ma permission, j'avise un adulte.
- Je n'oublie pas de fermer ma session quand je quitte l'ordinateur.
- Je ne donne pas mon nom, mon adresse, des informations sur moi, ma famille, mes amis...lorsque j'utilise internet (courriels, forums, sites de clavardage, formulaires ou médias sociaux).

RESPONSABILITÉ

- Je suis responsable de ce que j'écris, ce que je dis ou ce que je dépose sur internet et les médias sociaux.
- Je consulte uniquement les sites internet qui sont en lien avec mes projets scolaires ou mes activités au service de garde.
- Je ne copie pas d'information à partir d'internet et ne prétends pas qu'il s'agit de mon propre travail. Je cite mes sources.
- Je vérifie mes sources, car les informations sur internet ne sont pas toujours exactes.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____